

Parution : Novembre 2012



Bulletin de Saint-Adrien-d'Irlande

Saint-Adrien-d'Irlande vous informe

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca*

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

Le conseil approuve le paiement des dépenses selon le journal des achats pour la période 10 totalisant 34 502.85\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 40 à 43 totalisant 4 635.09\$.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 344 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses employés. La municipalité a adopté le règlement # 344 concernant le code des employés municipaux. Vous pouvez le consulter sur le site internet de la municipalité :

www.stadriendirlande.ca

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 345 RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS ADDITIONNELS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseil municipal adopte le règlement # 345 pour ajouter des pouvoirs et des obligations additionnels au directeur général pour l'application du code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

De mandater le directeur général pour :

- recevoir toute plainte sous pli confidentiel, complète, écrite, motivée et accompagnée, s'il y a lieu, de tout document justificatif provenant d'un citoyen ou d'un employé ayant connaissance d'un manquement relativement à la conduite d'un employé de la Municipalité constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés. «À l'égard du directeur général et secrétaire-trésorier, toute plainte doit être déposée au maire de la Municipalité selon la procédure précédemment citée ci-haut.»
- procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement;
- procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'il constate lui-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés;
- présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

De plus, le directeur général assume les pouvoirs et obligations additionnels prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes :

« Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la Loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la Loi.

Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu après enquête.»

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

AVIS DE MOTION

Un avis de motion a été donné par monsieur Marcel Guay qu'à une prochaine séance de ce conseil qu'il proposera l'adoption d'un règlement pour fixer le taux de taxes foncières et de services pour l'année 2013.

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 12-124

Le pelletage des portes de l'entrée principale, du local des loisirs et celle à l'autre bout de l'édifice municipal sera effectué par monsieur Étienne Turcotte et non par l'inspecteur. Monsieur Turcotte dégagera également l'entrée des tuyaux pour l'approvisionnement en huile à chauffage au coût de 200\$ additionnel à son contrat annuellement pour un total de 600\$ pour les trois (3) années (2012-2013, 2013-2014, 2014-2015) de son contrat.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur Marcel Guay est nommé maire suppléant pour les mois de décembre 2012, janvier et février 2013.

CONTRIBUTION À LA CROIX-ROUGE

La Municipalité s'engage à verser un montant annuel de 150.00\$ pour 2012. C'est la contribution demandée par la Croix-Rouge pour les municipalités de moins de 1 000 habitants

RÉSOLUTION D'ADOPTION RELATIVE AU COMPTE-RENDU ET ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ CONCERNANT LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (Article 59, LPTAA)

Attendu que le 13 juillet 2011, la MRC des Appalaches a adopté la résolution CM-2011-07-6328 visant une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en vertu de l'article 59 de la LPTAA;

Attendu que cette demande a donné lieu à 5 rencontres qui ont réuni des représentants de la CPTAQ, de la MRC, des municipalités locales ainsi que des trois Fédération de l'UPA soit de la Beauce, de Lotbinière-Mégantic et de l'Estrie;

Attendu que le résultat cartographique a par la suite été validé par la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande qui est satisfaite du résultat qui lui apparaît avantageux pour sa municipalité;

Attendu que suite à ces rencontres, une entente globale a été conclue et la CPTAQ a rendu une orientation préliminaire le 10 octobre 2012 (dossier numéro 373059) ;

Attendu que cette orientation préliminaire concerne l'implantation d'usages résidentiels en zone agricole permanente soit à l'intérieur des îlots déstructurés convenus (volet 1) ou sur des unités foncières d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole permanente et compris à l'intérieur des secteurs convenus (volet 2);

Attendu que le bilan de l'orientation préliminaire porte le nombre à environ 59 résidences potentielles, réparties à l'intérieur des îlots déstructurés et des secteurs convenus;

Attendu que tous les membres du conseil municipal ont lu et bien compris les objets de l'orientation préliminaire;

Attendu que l'obtention d'un avis favorable de la MRC, des UPA et de chacune des municipalités concernées est conditionnelle au dépôt de la décision de la CPTAQ;

Attendu qu'il y a ainsi lieu d'adopter une résolution afin d'accepter l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la CPTAQ;

En conséquence, il est proposé par Claude Blais, appuyé par Claude Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers : Que le conseil de la municipalité signifie à la CPTAQ son accord sur le résultat de la demande à portée collective contenu à l'intérieur de l'orientation préliminaire transmis par la CPTAQ le 10 octobre 2012 (dossier numéro 373059).

Que le conseil de la municipalité s'engage, le cas échéant, à modifier son plan et ses règlements d'urbanisme de manière à se conformer aux exigences de la décision de la CPTAQ.

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca*



Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
152, rue Municipale
Saint-Adrien-d'Irlande (Québec)
G0N 1M0

Rapport de la mairesse

Rapport des vérificateurs de l'année 2011

D'après les vérificateurs Proulx, CA, les états financiers pour l'année 2011 représentent fidèlement la situation financière des différents fonds ainsi que les résultats des opérations et ce, dans le cadre des principes comptables généralement reconnus.

Derniers états financiers-Année 2011

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 démontrent des recettes de 621 481\$ et des dépenses de 612 053\$, soit un surplus de 9 428\$.

Indications préliminaires du présent exercice-Année 2012

Pour l'année 2012, des nouveaux projets ont été mis en place grâce au Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches ainsi que d'autres à venir prochainement.

Panneaux d'interprétation historique de la municipalité : Total 3 000\$
Pacte rural : 2 400\$ et municipalité 600\$ soit 20% du projet

Projet terrain de jeux : Total 5 000\$
Pacte rural ; 3 000\$ Comité des loisirs 600\$ municipalité 1 400\$

De plus, nous avons reçu du financement provenant «Emploi d'été Canada 2012» représentant 50% des dépenses pour l'embauche d'une étudiante comme monitrice pour une période de 6 semaines à 30 heures semaine. La seule condition exigée par ce programme est que cette étudiante retourne aux études. Les services offerts par ce projet sont des activités de l'OTJ avec ou sans service garde pour les jeunes de 6 ans à 12 ans inclusivement. Les enfants ont aimé les activités présentées cette année. Les coûts équivalent à 10\$ par jour avec service de garde et 7\$ par jour sans service de garde. Cette activité sera en opération de nouveau pour l'année 2013.

Des cours comme «Apprivoiser l'informatique, yoga doux, peinture » sont dispensés présentement au chalet des sports à des coûts modiques pour les participants. Plusieurs apprécient la proximité de la tenue de ceux-ci. D'autres cours seront offerts en 2013.

Nous avons réalisé des travaux d'excavation et de remblaiement dans la Route Marchand au montant de **6 375.94\$**. Nous avons aussi asphalté plusieurs de nos routes endommagées : Route Marchand (**84 687.72\$**), Rang 7 (**102 835.07\$**), rue de l'Église (**42 218.82\$**) Route Rousseau (**43 460.55\$**) Rang 9 (**88 872.18\$**), Route Côté (**35 550.27\$**), Rang 10 (**31 374.38\$**) et limite Route de la Beurrerie et Route Roberge (**1 014.08\$**) pour un total de **436, 389.01\$**.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

La municipalité a mandaté la firme SNC-LAVALIN pour la réalisation d'un concept préliminaire de mise en place d'un réseau de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées du secteur urbain. Premières étapes à réaliser pour l'année 1 du projet. Le coût des honoraires pour la réalisation de ce mandat est de 19 500.00\$ plus taxes. Des dépenses diverses de 500\$ plus taxes (déplacements, fournitures, impression, etc.) sont aussi à prévoir.

Ces deux projets ont été réalisés grâce à la contribution confirmée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 dans une lettre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au montant de 416 760\$ soit 25% par année. La municipalité s'engageait à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme soit 46 480\$.

En octobre 2012, nous avons procédé à la présentation d'une demande financière à Ressources humaines et Développement des compétences Canada au programme Fonds pour l'accessibilité pour le projet d'accessibilité des infrastructures communautaires pour l'aménagement d'une rampe pour personne à mobilité réduite au chalet des sports et une chaise-escalier pour l'édifice municipal. Une deuxième demande d'aide financière a été présentée à Développement économique Canada au programme Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire en vue de convertir le système de chauffage au mazout à l'électricité et refaire la toiture de l'édifice. Développements à suivre.

Pour les opérations habituelles, elles se déroulent sensiblement telles que prévues.

Traitement des élus municipaux-Année 2012

Selon le règlement municipal 314, voici la rémunération des élus :

Maire :

Salaire : 4 273.08\$

Allocation dépense : 2 136.48\$

Conseiller :

Salaire : 1 145.73\$

Allocation dépense : 573.46\$

A compter de l'an 2013, le traitement des élus est indexé annuellement au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, établi selon Statistiques Canada.

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ qui totalise près de 25 000\$- Année 2012

Cadnet & Weblex (internet + site)	1 849.28\$
Pavage Centre Sud (exc et remblai)	6 098.66\$
Constructions Louis Croteau (salle Âge d'or)	9 457.85\$
Débroussaillage (divers)	1 951.72\$
Denis Lambert Exc + (achat ponceaux et creusage fossés)	23 064.24\$
Denis Lambert Excavation (machinerie)	9 837.08\$
Etienne Turcotte (dén. station- pompage)	1 500.00\$
MRC – Évaluation	13 560.27\$
PG Mensys informatique	4 983.31\$

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Sonic-Philippe Gosselin (huile & syst)	8 984.83\$
Éric Pouliot (balayage rues)	1 358.19\$
Proulx CA Inc.	7 142.88\$
Promutuel Assurances	8 463.80\$
Biolab (test eau + chlore)	2 000.00\$
Entretien station pompage (eau-rép. divers)	5 090.71\$
Tekno (surveillance eau)	7 000.00\$
Entreprises Bourget	6 834.18\$
Terrain de jeux	3 483.78\$
Ville de Thetford Mines (Incendie)	20 465.00\$

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25,000\$ - Année 2012

Denis Lambert-Carr St-Fer (gravier & transp)	47 477.31\$
Pavage Centre Sud (asphalte)	411 312.78\$
MRC-Différentes quote-part	35 040.52\$
Sûreté du Québec	27 929.00\$
Denis Lambert Excavation (Dénéigement)	123 505.62\$
Services Sanitaires Denis Fortier Et Régie Intermunicipale Région Thetford	45 738.52\$

Orientation du budget 2013

Dans quelques semaines, les membres du Conseil réaliseront la confection du budget 2013. Suite au dépôt du nouveau rôle triennal pour les exercices financiers 2011, 2012, 2013 au montant de 34 231 300 \$, le conseil municipal souhaite donc, pour l'année 2013, pouvoir contenir le plus possible les dépenses.

Objectifs généraux 2013

- Poursuivre le dossier des eaux usées
- Améliorer l'aqueduc pour maintenir la régularité de l'approvisionnement en eau
- Améliorer les chemins et ses abords
- Améliorer les sentiers pédestres
- Maintenir et développer les activités ludiques et sportives

Conclusion

Merci de participer au développement de votre municipalité pour en faire un milieu agréable, attrayant et dynamique pour tous les citoyens et visiteurs.

Donné à Saint-Adrien-d'Irlande ce cinquième (5^e) jour de novembre 2012.

Jessika Lacombe, mairesse

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca*



POSSIBILITÉ DE COURS

LANGAGE DES SIGNES POUR BÉBÉS

Découvrez le monde merveilleux de bébé

Des recherches scientifiques ont prouvé qu'utiliser le langage des signes pour bébés :

- ❖ Réduit la frustration, les pleurs et les crises
- ❖ Permet aux bébés de partager leur vision des choses
- ❖ Renforce le lien parent/enfant
- ❖ Stimule l'apprentissage du langage verbal

Le principe est d'enseigner un outil simple et facile (signes) à votre bébé, qui lui permettra de communiquer ses besoins, pensées et sentiments dès l'âge moyen de 10 mois, bien avant qu'il puisse le faire avec des mots.

Signes & merveilles est la compagnie québécoise qui combine des instructrices d'expérience, des produits innovateurs et en français ainsi que des ateliers dynamiques.

- Ateliers pour parents (2 heures)
- Ateliers pour éducateurs (3 heures)

Pour plus d'informations, contactez :
Jessika Lacombe, instructrice certifiée

Téléphone : 418-338-6395

Courriel : jessika@notrebebe.ca

**Inscription de 5 personnes au coût : 25\$ / personne pour la formation
25\$ pour le livre**

Prochain atelier : 18 novembre
Autres dates disponibles sur appel

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca



COURS DE PHOTOGRAPHIE

MAXIMUM 10 INSCRIPTIONS

DURÉE 2 HEURES

PRIX SELON LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS

AVOIR SON PROPRE APPAREIL PHOTO

Informations : 418-338-6395 Jessika Lacombe

MÉMO- SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dans le cadre de notre troisième édition de la tournée des conseils municipaux par un membre de la direction du poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Appalaches accompagné par un policier parrain, nous serons présents à la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2012 à 20 heures.

Au plaisir de vous rencontrer!

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriensirlande.ca*

PERMIS

Abattage d'arbres : 125\$

Accès à la voirie publique : 10\$

Construction: 40\$

Feu : gratuit du 1^{er} avril au 15 novembre

Installations septiques : 100\$

Piscine : 15\$

Puits : 25\$

Rénovation: 20\$

Marc Laflamme, inspecteur en bâtiment et voirie

Téléphone : 418-332-0170

Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Permis en ligne sur notre site internet sous l'onglet « Services en ligne »

Jean-Guy Pageau, inspecteur en environnement

Sur demande, bureau municipal

5.5.4 Zonage

Dispositions spécifiques aux garages et abris temporaires

Du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante, un garage ou un abri d'auto temporaire est permis dans toute la profondeur de la marge de recul avant et dans toute la profondeur de la marge de recul latérale.

RAPPEL- PLAINTES

Selon le règlement no 311, Article 4 : **Pour toutes catégories de plaintes**, elles sont faites **par écrit, déposées au bureau de la directrice générale ou transmises par télécopieur ,ou par le courrier**. Elles devront **être signées par le plaignant**.

Si aucune signature n'est apposée par le plaignant, la plainte est considérée comme **non fondée et non traitée**.

Vous pouvez consulter ce règlement ainsi que plusieurs autres sur notre site internet :

www.stadriendirlande.ca.

Exception à la règle générale

Malgré la règle générale décrite ci-dessus, les garages et abris d'auto temporaires sont prohibés dans les marges de recul avant pour tout terrain d'angle situé à une intersection de rues, routes ou chemins

5.5.4.1 Zonage

Responsabilité de la Corporation

Lors de l'exécution des travaux d'entretien, la Corporation (Municipalité) n'est jamais responsable des bris ou dommages par ses équipements à un garage ou à un abri d'auto temporaire empiétant sur la marge de recul.

LOCATION DE SALLES

Vous cherchez une salle pour un événement spécial. Nos salles vous offrent une solution parfaite et à un prix abordable. La grande salle de l'édifice municipal se loue 100\$ et la petite salle 75\$. La salle du chalet des sports nouvellement construite se loue 100\$ et vous pouvez avoir le loisir de jouer au billard pour la modique somme de 25 cents \$ la partie.

Information et réservation : 418-335-2585 bureau municipal

Bureau municipal

Du lundi au jeudi

De 9h à 12h

13h à 16h30

152, rue Municipale
Saint-Adrien-d'Irlande (Québec)
G0N 1M0

Téléphone : 418-335-2585

Télécopie : 418-335-4040

Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet :

www.stadriendirlande.ca

Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière/directrice générale

Séances du conseil 2012

3 décembre 2012

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca*

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriens.ca